

Ecole primaire : les projets des candidats passés au crible

► L'extrême droite, la droite et la gauche ont des projets radicalement différents mais qui restent classiques

► François Fillon et Marine Le Pen proposent un retour aux apprentissages fondamentaux : lire-écrire-compter

► Emmanuel Macron, Benoît Hamon et Jean-Luc Mélenchon prônent la diminution du nombre d'élèves par classe

► Des spécialistes analysent ces deux visions de l'école, qui, à leur sens, manquent d'originalité

PAGE 12

Politique Macron recrute ses représentants aux législatives

Le président d'En marche ! souhaite avoir des candidats dans les 577 circonscriptions, les 11 et 18 juin prochain. Il doit se livrer à un exercice d'équilibre, tant ses supporters viennent d'horizons différents, et à un subtil dosage entre députés sortants et nouvelles têtes

PAGE 10

Etats-Unis Smartphones, téléphones : comment la CIA espionne

WikiLeaks a mis en ligne, mardi 7 mars, 8 761 documents qui détaillent plusieurs dizaines de programmes d'espionnage industriel de la CIA

CAHIER ÉCO - PAGE 8

LES VISAGES DE FRANÇOIS FILLON

► Portrait du candidat de la droite sorti vainqueur, ce week-end, de l'affrontement avec son propre parti

► Ses proches décrivent un homme à la vie compartimentée, un personnage aux multiples facettes et secrets

PAGES 18-19

Lors de son meeting
à Aubervilliers,
le 4 mars.

PHILIPPE WOJAZER/REUTERS

ÉDITORIAL

CORÉES :
ATTENTION
DANGER !

LIRE P. 28 ET NOS
INFORMATIONS P. 4

Energie
Vers un nouveau
choc pétrolier
après 2020 ?

CAHIER ÉCO - PAGE 4

Irak
Les yézidis
de Sinjar, otages
des factions kurdes

PAGE 6

Présidentielle
Le logement au
cœur des fractures
françaises

PAGES 16-17

Culture
LVMH s'offre
un nouveau
musée à Paris

Bernard Arnault a obtenu de la Ville la concession du Musée des arts et traditions populaires, fermé depuis douze ans. L'architecte Frank Gehry va rénover le bâtiment, qui devrait rouvrir en 2020

CULTURE - PAGE 21

Fait divers
Affaire Pastor,
un vénal
assassinat

Pourquoi Hélène Pastor a-t-elle été tuée ?

« Le Monde » a obtenu l'ordonnance de renvoi aux assises

PAGE 14

LE REGARD DE PLANTU

Des voleurs s'emparent de
la corne d'un
rhinocéros

J'EN FOUS
J'CONTINUE !



ÊTRE
AMOUREUX
C'EST BIEN,
ÊTRE
ACCOMPAGNÉ
C'EST
MIEUX.

JUSTICE
Antisémitisme et musulmans : Bensoussan relaxé après ses propos

L'historien Georges Bensoussan a été relaxé mardi 7 mars pour avoir déclaré que « dans les familles arabes en France, (...) l'antisémitisme, on le tête avec le lait de sa mère », le tribunal ne voyant pas dans ces propos une « provocation à la haine ». La 17^e chambre du tribunal correctionnel de Paris a estimé dans son jugement qu'il ne « saurait être fait grief » à l'intellectuel « d'avoir suscité ou voulu susciter un sentiment d'hostilité ou de rejet à l'encontre d'un groupe de personnes ». — (AFP)

Enquête préliminaire contre l'Institut Pasteur

L'Institut Pasteur fait l'objet d'une enquête préliminaire sur les conditions dans lesquelles de dangereux virus ont pu y arriver en octobre 2015, de Corée du Sud, sans que les autorités sanitaires soient au courant, confirmant une information du *Parisien*. L'enquête a été ouverte après un signalement de l'Agence nationale de sécurité du médicament en octobre 2016.

POLICE
Cinquante-cinq jeunes interpellés après des heurts devant un lycée

Cinquante-cinq jeunes, dont 44 mineurs, étaient toujours en garde à vue, mercredi 8 mars au matin, après avoir participé à des heurts avec des policiers et incendié des poubelles à proximité du lycée Suger de Saint-Denis (Seine-Saint-Denis) que le proviseur venait d'évacuer après des jets de fumigènes. — (AFP)

La négociation sur l'assurance-chômage démarre doucement

Patronat et syndicats n'avaient pas trouvé d'accord en juin 2016

Beaucoup estimaient que rien ne reprendrait avant mi-2017. Que les partenaires sociaux laisseraient passer l'élection présidentielle, une période de campagne étant peu propice aux discussions, avant de se remettre autour de la table. Et pourtant : mardi 7 mars, représentants du patronat et des syndicats ont bel et bien entamé le premier tour de leurs négociations pour la signature d'une nouvelle convention régissant l'assurance-chômage, huit mois après l'échec des premières discussions.

Tous les deux ans, patronat et syndicats doivent en effet décider des règles d'indemnisation des demandeurs d'emploi. Réunis pour plusieurs séances de travail en juin 2016, ils n'étaient pas parvenus à trouver un accord, laissant l'Etat reprendre la main et proroger la convention signée en 2014. Le point d'achoppement : la surtaxation des contrats courts, ardemment souhaitée par les syndicats et tout aussi violemment rejetée par le patronat.

Aujourd'hui, l'ambiance semble tout autre. Certes, la réunion de mardi, première d'une série de quatre séances, n'a pas encore donné de résultats tangibles. Mais elle a permis aux uns et aux autres de présenter leurs idées et leurs revendications. Sur tout, elle leur a permis d'apprécier le niveau d'engagement et d'ouverture de chacun. Tous sont ressur-

tis satisfaits, considérant que le climat des discussions était « plus apaisé » qu'en juin.

« On a senti que plusieurs voies de passage s'étaient libérées. Nous avons l'espoir d'y arriver cette fois », s'est réjoui Michel Beaugas, négociateur pour FO.

« Tout le monde était plus ouvert qu'en juin, ça donne l'impression que des voies sont possibles pour trouver un accord », a abondé pour sa part Véronique Descacq, négociatrice pour la CFDT et numéro deux de la centrale.

4 milliards d'euros de déficit

Reste aujourd'hui à trouver des points d'accord. Car il y a péril en la demeure : l'Unédic, l'organisme responsable de la gestion de l'assurance-chômage, affiche un déficit de 4,2 milliards d'euros. Abyssale, sa dette dépasse les 30 milliards. Pour assurer la pérennité du régime, les partenaires sociaux doivent ajuster les paramètres de l'indemnisation ou alors trouver de nouvelles recettes.

Or, les propositions de l'organisation patronale, envoyées quelques jours avant la première séance de négociations, sont aujourd'hui, selon les syndicats, loin de permettre un consensus. Le Medef considère que sur les 4 milliards d'euros de déficit, un milliard est conjoncturel, soumis aux aléas de la crise et au taux de chômage encore élevé. Deux autres seraient liés à des

contingences qui dépassent les modalités de gestion de l'assurance-chômage par les partenaires sociaux. Il en serait ainsi de l'indemnisation des salariés frontaliers (cotisant en Suisse à un régime « moins généreux, explique le Medef, et indemnisés dans l'Hexagone ») mais aussi des frais de gestion de Pôle emploi auxquels l'Unédic contribue à hauteur de 10 % de ses recettes.

Reste un dernier milliard de déficit, sur lequel le patronat pense que les partenaires sociaux peuvent avoir prise. Pour le résorber, ils proposent entre autres d'augmenter l'âge à partir duquel une personne, considérée comme senior, a droit à trois ans d'indemnités. Le Medef souhaitant le faire passer de 50 à 57. Si la CFDT est d'accord pour le relever à 52, FO est, elle, plus mitigée. « Ça n'empêchera pas les employeurs de licencier à 50 ans », explique M. Beaugas.

Les syndicats qui ont mis sur la table des contre-propositions attendent maintenant des chiffres de l'Unédic. Ils pourraient se mettre d'accord sur un contre-projet commun avant la prochaine séance, prévue le 14 mars. S'ils ne produisent pas de texte commun, les partenaires sociaux risquent de ne plus jamais signer de convention. Que ce soit chez François Fillon ou Emmanuel Macron, le paritarisme n'est plus en odeur de sainteté. ■

SARAH BELOUEZZANE

Fonction publique : fortes inégalités selon le sexe

L'écart de rémunération entre les femmes et les hommes est de 19 %

Qu'il s'agisse de la paie ou du déroulement de carrière, les femmes employées dans la fonction publique sont moins bien traitées que leurs collègues masculins. Le phénomène, déjà révélé par plusieurs études, est décortiqué avec minutie dans un rapport remis, mercredi 8 mars, à Bernard Cazeneuve. Rédigé par la députée (PS, Yvelines) Françoise Descamps-Crosnier, il formule cinquante-cinq préconisations pour réduire ces « inégalités », dont l'ampleur est à peine inférieure à celle prévalant dans le privé.

Bien que disparates, les données sur les discriminations hommes-femmes dans la fonction publique aboutissent à des constats éloquentes : « L'écart global de rémunération » selon le sexe s'élève à 19 %, avec des variations importantes suivant les secteurs (6,6 % dans les hôpitaux contre près de 23 % pour les personnels de l'Etat). Le fossé reste profond (jusqu'à quasi 20 % dans certains cas), même en retirant « le facteur » durée du travail – les temps partiels, notamment, qui concernent davantage les femmes que les hommes.

Une telle situation s'explique par de « multiples » raisons. Bien qu'elles soient « plus souvent diplômées de l'enseignement supérieur », les femmes n'intègrent pas « les filières les plus rémunératrices ». En outre, certaines professions, très féminisées, sont dévalorisées, par exemple les auxiliaires de puéri-

culture (des femmes à « 99,5 % ») qui « n'offrent aucune possibilité de promotion interne ». De même, « l'avancement » des agentes dépend largement de leur ancienneté ; or, celle-ci est ralentie par les congés parentaux, qui sont pris presque systématiquement par les femmes. Du coup, elles sont promues « plus tardivement ».

« Effet réseaux »

Et « les modes de management » propres à la fonction publique aggravent le problème : « culture de la "présence" au travail » dans certains milieux (administration centrale, grandes collectivités), qui pénalise les femmes dès l'instant où elles ont des enfants ; « effet réseaux » dans une haute fonction publique très masculine qui permet aux hommes « d'accélérer » leur carrière ; « opacité des appréciations et évaluations »...

Les pouvoirs publics se sont certes mobilisés depuis quelques années. La loi Sauvadet de mars 2012, entre autres, promeut le mécanisme des « nominations équilibrées » sur des postes haut placés. Un protocole d'accord « relatif à l'égalité professionnelle » a été signé en mars 2013. Mais il convient d'« aller plus loin », insiste M^{me} Descamps-Crosnier : au-delà des « mesures de correction », la question de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes doit devenir « un élément constitutif de notre système de fonction publique ». ■

BERTRAND BISSUEL



© Nathalie Guyon/FTV

Animé par David Pujadas et Karim Rissouli

L'ÉMISSION POLITIQUE

INVITÉ : BENOÎT HAMON

JEUDI 9 MARS À 20H55

